

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE BXFORH-CONV-OCCDP-01007

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BEAUFORT

COMMUNE DE BEAUFORT

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	17/09/2025
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire
Date limite de réception propositions	16/10/2025
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique de BEAUFORT (accès + travaux sur façade du bâtiment usine)
Lieu	Commune : Beaufort Références cadastrales : Section A 2048/ A 764
Activité	Travaux d'installation d'une antenne parabole
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Respect conventions existantes Proximité ligne RTE Proximité poste ENEDIS Travaux en hauteur : Utilisation nacelle par opérateur qualifié Plan de prévention et visite préalable à l'intervention
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : 1 semaine
Conditions financières à la charge du demandeur	Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation Frais de dossier
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet

	<p>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</p>
Dépôt des candidatures	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES– Direction Mission Gestion d'Actif – 134 Rue de l'Etang, 38950 Saint Martin Le Vinoux A l'attention de Monsieur Xavier HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <i>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner :</i> <i>Candidature COT BXFORH-CONV-OCCDP-01007</i></p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA Mr HUY JONATHAN 134 Rue de l'Etang 38950 St Martin le Vinoux Objet à mentionner : COT BXFORH-CONV-OCCDP-01007</p>